

Deux jours avant cette transaction, le 29. 8. 1770, Ransonnet fut co-signataire de l'arrangement conclu entre le magistrat et le métier des merciers, afin de mettre fin aux difficultés qui, depuis 1753, opposaient ces deux organismes, notamment dans les questions de la propriété de la «pile originelle et véritable sous laquelle les poids dont on se sert dans cette ville et aux environs doivent être ajustés», ainsi que du «droit de visiter les poids et balances.»

En bref dudit arrangement, le métier des merciers continuera à exercer le contrôle, sauf pour certains cas où l'avis est à demander au magistrat mais à recevoir gratis; les échevins pourront retirer la pile qu'ils ont consignée et les maîtres «pourront en faire ajuster une pareille . . . pour copie de l'originelle, sur laquelle ils pourront de suite en faire ajuster d'autres pour l'usage de leur métier»; pour ce qui concerne les frais des deux procès pendants, «ils resteront payés comme ils le sont, et s'il y en a encore à paier, chacune des parties paiera les siens, et tous les frais et dépens seront alloués ès comptes respectifs . . . »<sup>45)</sup> Comme on peut s'en rendre compte, tout cela est chou vert et vert chou . . . mais l'honneur était sauf.

Le 9. 5. 1778 eut lieu la fête du transfert de la paroisse St-Nicolas à l'ancienne église du Collège des jésuites supprimé le 21. 9. 1773 en exécution de la bulle de Clément XIV. Parmi les magistrats qui assistèrent à cette fête nous avons relevé l'échevin Ransonnet.<sup>56)</sup>

Nous avons également rencontré le nom de l'échevin Ransonnet dans les transactions concernant la suppression de l'ancien cimetière, contigu à l'église St-Nicolas. Le 26. 3. 1779 il signa l'acte dressé devant le notaire F. François, par lequel la Ville acheta aux Révérendes Dames du noble monastère du St-Esprit un jardin avec maison et dépendance, sis près la chapelle de N.-D. (Glacis), pour le prix de 10 louis neufs à 14 fl bbt, 8 sols le louis. Le 19. 2. 1780 la ville, représentée par les échevins Ransonnet et Huart, acquit des proviseurs de la dite chapelle un autre jardin au prix de 40 louis neufs.<sup>47)</sup>

C'est à la fin de l'échevinat de H.-J. Ransonnet que se situe la construction du beffroi, qui devait s'élever entre la partie de l'Hôtel de ville, construite en 1741, et l'emplacement de l'actuelle Chambre des Députés.

Le 20. 10. 1780, alors que les murs extérieurs avaient atteint la hauteur du quatrième étage, la voûte du premier et celle du deuxième étage s'effondrèrent, blessant gravement quatre ouvriers et le justicier J. A. Dumont, qui surveillait et, comme on le prétendait, dirigeait les travaux.

La commission d'experts, qui comprenait également Ransonnet, et qui était chargée d'instruire sur les causes de cette catastrophe, imputa des fautes lourdes au justicier Dumont qui, avec un des quatre ouvriers, devait d'ailleurs succomber aux suites de ses blessures.<sup>48)</sup> Quant au beffroi, il ne fut jamais achevé.